

Département
AVEYRON
Arrondissement
MILLAU
Canton
RASPES ET
LEVEZOU

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE BROQUIES

**Membres en
exercice : 14**

Séance du 09 avril 2019

*L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril l'assemblée régulièrement
convoquée le 03 avril 2019, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Luc CRASSOUS*

Présents : 13

Votants: 12

Sont présents : Jean-Luc CRASSOUS, Claude REYNES, Bernard
MARITAN, René ALBOUY, Jacques ANTONIN, André GAVALDA,
Florence LAPLUME, Stéphane QUERALT, Loïc REYNES, William
RIBAUT, Arlette RICARD, Christian SERIN

Représentés:

Excusés: Gilbert TOULOUSE

Absents:

Secrétaire de séance: Arlette RICARD

Objet: DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC - DE_2019_16

Monsieur le maire informe que monsieur GENIEYS Bruno souhaite agrandir un bâtiment agricole au lieu dit Lascombes implanté sur les parcelles A190 et A193. Il explique que le chemin rural existant ne lui permet pas de réaliser son projet car les règles d'urbanismes ne sont pas respectées et qu'il demande le déplacement de ce chemin. Monsieur Genieys vendra à la commune le nouveau chemin aménagé sur du terrain provenant de la division des parcelles A51/A62/A193/A195 et A196 et la commune lui vendra le chemin existant.

Vu l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime

Vu les articles R. 134-5 à R. 134-13 du code des relations entre le public et l'administration

Considérant qu'une enquête publique devra être organisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTE d'acheter et vendre le terrain nécessaire pour le déplacement du chemin

CHARGE monsieur le maire de définir, avec un géomètre et en présence des acquéreurs, le tracé du chemin.

DIT que :

- les frais de géomètre et notaire seront à la charge de monsieur GENIEYS.

- le prix de la transaction sera défini lors d'un prochain conseil municipal après l'enquête publique

DÉCIDE de lancer la procédure d'enquête publique

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ces affaires.



Le maire
J-L. CRASSOUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 15 avril 2019
et publié ou notifié
le 15 avril 2019

RF
Sous-préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2019
012 211200373 20190409 DE 2019_16 DE